

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan local d'Urbanisme

Commune d'ALEX



ENTRE LAC ET MONTAGNES

Modification N°2

PIECE N°3-2-a

REGLEMENT GRAPHIQUE

Procédure	Approuvé le
Elaboration du PLU	30/05/2016
Modification simplifiée n°1	24/09/2018
Modification simplifiée n°2	25/11/2019
Revision simplifiée n°1	02/03/2020
Modification simplifiée n°3	25/07/2021
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité	12/09/2022
Modification n°2	17/11/2025

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2025, approuvant la modification n°2 du PLU d'Alex

Le Maire
Catherine HAUETER

Urbaniste

Géomaticien

Fond Cadastre

Données originales téléchargeables sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/07/2024

Éch. 1:25000

Échéé le 13/10/2025

Urbaniste

Géomaticien

Fond Cadastre

Données originales téléchargeables sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/07/2024

LEGende

ZONES URBAINES

- UH zone urbanisée à vocation dominante d'habitat
- UHH secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu
- UHHU secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu, à vocation d'accueil d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- UHHU+ secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu, soumis à DAP
- UHS secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat, relevant de l'assainissement non collectif
- UX zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques
- UXE zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques, à règlement alternatif
- UX+ zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques relevant de l'assainissement collectif à moyen terme

ZONES A URBANISER

- TAU+ zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation de confortement du Chef-lieu soumise à DAP
- TAUHH zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation dominante d'habitat, relevant de l'assainissement non collectif, soumise à DAP
- TAUHHU zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation spécifique d'activités économiques soumise à DAP
- TAUHHU+ zone d'urbanisation future à long terme à vocation de confortement du Chef-lieu

ZONES AGRICOLES

- A zone agricole
- AA+ secteur de gestion des alpages
- AA+ zone agricole soumise à DAP

ZONES NATURELLES

- N zone naturelle
- N+ secteur de gestion d'un équipement touristique (camping et caravans)
- N+ zone naturelle soumise à DAP

AUTRES

- Au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé
- Au titre de l'article L.151-11-2° du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment(s) pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme
 - Mixité sociale : secteurs UHH+cap1 et 3A/UHH+cap2
- Au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme
 - STECAL n°1
- Divers
 - Bâtiment d'exploitation agricole

Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface (m²) ou Longueur (m)
1	Aménagement et sécurisation du carrefour Route des Vignes	COMMUNE	50 m²
2	Réalisation d'un chemin piéton (5m de large)	COMMUNE	280 m²
3	Réalisation d'un accès au secteur du Haut Ouest (5m de large)	COMMUNE	72 m²
4	Réalisation d'un accès au secteur du Haut Sud	COMMUNE	400 m²
5	Aménagement et sécurisation de la Route des Loms	COMMUNE	2 160 m²
6	Aménagement de la Touaivre de type plage à embarcadères (longueur 35m - largeur 10 à 12m)	COMMUNE	226 m²
7	Aménagement et entretien d'équipements publics relatifs d'intérêt collectif (dont gestion de la STEP existante et positionnement d'un arrêt de transport en commun)	COMMUNE	3 329 m²
8	Aménagement d'un chemin d'accès à la STEP des Verrays (5m de plate-forme)	COMMUNE	343 m²

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE

Plan local d'Urbanisme

Commune d'ALEX

Alex

ENTRE LAC ET MONTAGNES

Modification N°2

PIECE N°3-2-b

REGLEMENT GRAPHIQUE

Procédure	Approuvé le
Elaboration du PLU	30/09/2016
Modification simplifiée n°1	24/09/2018
Modification simplifiée n°2	25/11/2019
Revision simplifiée n°3	02/03/2020
Modification simplifiée n°4	29/07/2021
Declaration de projet emportant mise en compatibilité	12/09/2022
Modification n°2	17/11/2025

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2025, approuvant la modification n°2 du PLU d'Alex

Le Maire
Catherine HAUETER

Éché le : 23/10/2025

Éch. : 1/5000

Urbaniste
Territoires
demain

Géomaticien
OCICL

Fond Cadastre
Données originales téléchargeables sur
<https://cadastre.data.gouv.fr/>,
mise à jour du 01/07/2024

ZONES URBAINES

UH

Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat

UHu

Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu

UHuve

Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu, à vocation d'accueil d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

UHuve

Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu, soumis à DAP

UHu

Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat, relevant de l'assainissement collectif

UHu

Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques

UHu

Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques, à règlement alternatif

UHu

Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques relevant de l'assainissement collectif à moyen terme

ZONES A URBANISER

UA

Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation de confortement du Chef-lieu soumise à DAP

UA

Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation dominante d'habitat, à règlement alternatif

UA

Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation dominante d'habitat, à règlement alternatif

UA

Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation dominante d'habitat, à règlement alternatif

UA

Zone d'urbanisation future à long terme à vocation de confortement du Chef-lieu

ZONES AGRICOLES

ZA

Zone agricole

ZA

Secteur de gestion des alpages

ZA

Zone agricole soumise à DAP

ZONES NATURELLES

ZN

Zone naturelle

ZN

Secteur de gestion d'un équipement touristique (camping et caravanage)

ZN

Zone naturelle soumise à DAP

AUTRES

AN

Au titre de l'article R.123-11-b du Code de l'Urbanisme

AN

Secteur soumis à risque naturel fort

AN

Au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

AN

Groupe de bâtiments d'intérêt patrimonial ou architectural

AN

Bâtiment d'intérêt patrimonial ou architectural

AN

Espace non bâti d'intérêt patrimonial

AN

Élément du patrimoine vernaculaire

AN

Secteur d'intérêt paysager

AN

Espace libre de mise en valeur

AN

Cône de vue paysager

AN

Au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

AN

Secteur d'intérêt écologique

AN

Zone humide à protéger

AN

Corridor écologique

AN

Au titre de l'article L.133-1 du Code de l'Urbanisme

AN

Espace base classé

AN

Au titre de l'article L.122-11 du Code de l'Urbanisme

AN

Chalet d'alpage ou bâtiment d'œuvre

AN

A titre indicatif

AN

Thème végétale